

## Rôles et missions des aides-soignants

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier(e), en collaboration avec lui (elle) et sous sa responsabilité, l'aide soignant(e) réalise des soins de préventions, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.

## Perspectives d'embauche

Diplôme d'Etat reconnu dans tous les établissements de santé :

Hôpitaux - Cliniques



Soins à domicile

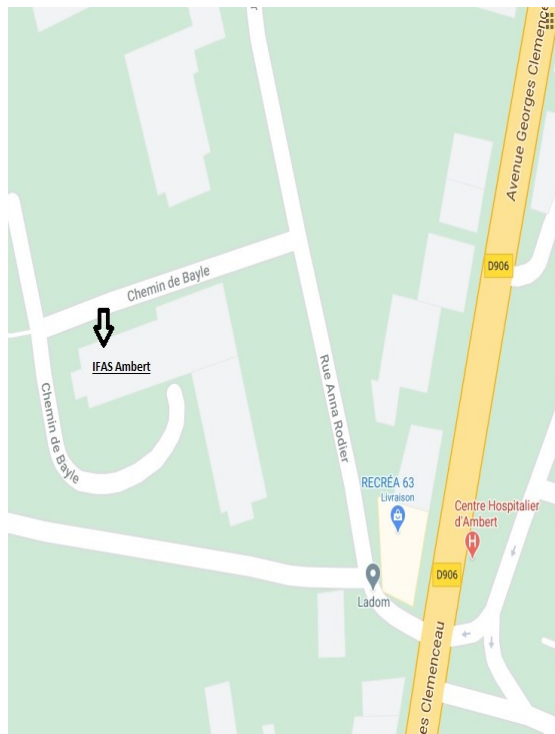


Foyer-logement – Hébergement de personnes âgées



Foyers pour personnes handicapées (Adultes / Enfants)

Maisons d'Accueil Spécialisées



Les locaux situés en rez de jardin du Centre Pré-Bayle ont été transférés dans des locaux neufs en 2011.

Ils se composent :

- d'une salle de cours équipée d'un vidéo projecteur, ordinateurs, bibliothèque..
- d'une salle de travaux pratiques équipée d'un manequin...
- de bureaux administratifs et pédagogiques



## CENTRE HOSPITALIER D'AMBERT

## Institut de Formation des Aides-soignants



Centre Pré-Bayle (rez de jardin)  
Chemin de Bayle  
63600 AMBERT

☎ : 04.73.82.73.47

✉ : [ifas@ch-ambert](mailto:ifas@ch-ambert)



🌐 : [www.ch-ambert.fr](http://www.ch-ambert.fr)

## ***Modalités d'admission à la formation conduisant au Diplôme d'Etat Aide-Soignant (DEAS)***

Les épreuves de sélection sont organisées par l'institut de formation d'aide-soignant sous tutelle de l'Agence Régionale de santé (ARS). Le Conseil Régional fixe la capacité d'accueil : agrément pour 25 élèves.

Inscriptions : mi-mai à fin septembre

Rentrée : janvier de chaque année

## ***La sélection définie par l'arrêté du 7 avril 2020***

Elle est effectuée par un jury :

- a)** sur la base d'un dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation ;
- b)** sur un entretien d'une durée de quinze à vingt minutes, réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'aide-soignant est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- La formation initiale;
- la formation professionnelle continue;
- la validation des acquis de l'expérience professionnelle;

## **Cursus partiels possibles :**

Ce sont les personnes titulaires :

- d'un Bac professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP), services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;
- d'un diplôme de dispense comme DEAVS, MCAD, AMP, TPAVF, Diplôme d'Etat d'Ambulancier..).

**Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.**

## ***Déroulement de la formation complète***

Durée : 41 semaines de janvier à décembre  
+ 7 semaines de congés.

- 24 semaines de stage intra et extra hospitalier.
  - 17 semaines d'enseignement théorique.
- Les cours sont organisés en modules et dispensés sur la base de 35 heures hebdomadaires.

\* **Gratuité des frais de scolarité** (financement Région AURA) sous certaines conditions (être en poursuite d'études ou demandeur d'emploi).  
Coût de 5200 euros (tarif révisable chaque année).

## ***L'équipe : une équipe pédagogique + un secrétariat***

L'équipe pédagogique est composée d'une Directrice-formatrice et de deux formatrices qui assurent la plus grande partie de l'enseignement, le suivi des stages ainsi que le suivi pédagogique. L'équipe pédagogique travaille en étroite collaboration avec des professionnels de santé qui dispensent également de nombreuses connaissances théorique et pratiques (Cadres de santé, Infirmiers, Aides-soignants, Personnel médical, Personnel paramédical, Professionnels d'horizons divers). Ils sont garants des bonnes pratiques professionnelles.

***Cadre réglementaire de la formation*** : Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.